



## Compte rendu d'audioconférence avec le Directeur Interrégional 20 mars 2020

Le taux d'agents présents au travail s'élève à 23 %, alors qu'il était de 30 % il y a 3 jours. Le DI indique qu'il a fait « maigrir » ce taux, qui devrait se stabiliser, tout en espérant qu'il ne continue pas à baisser à cause de la pandémie.

Le DI a assisté à une conférence téléphonique avec la Directrice générale et les sous-directeurs et pour l'instant la douane continue à exercer ses missions prioritaires en veillant à ce que le matériel de protection (gant, gel et masque) soit disponible.

### La surveillance

Les palpations se font strictement en arrière avec un masque et des gants. La personne en retenue doit être munie d'un masque et de gants. Le masque est pour elle obligatoire. Si elle ne souhaite pas mettre les gants qu'on lui remet, une mention figure alors au PV. Les agents restent eux protégés par un masque et des gants.

Pendant les repas, il faut prendre des précautions : respecter la distanciation et bien nettoyer. Des produits désinfectants devraient être fournis.

Si les agents procèdent à des contrôles sur les camions et les camionnettes, on ne doit pas s'interdire de contrôler un véhicule léger en cas de renseignement ou de hit LAPI.

La nuit, les escouades doivent être composées d'au moins 6 agents et le dispositif maximum est de 8 agents, soit 4 véhicules. Dans des sites comme Calais, on peut évidemment dépasser les 8 agents. Bref, il faut adapter les effectifs à la réalité de l'unité.

La circulaire du 1<sup>er</sup> Ministre sur le franchissement des frontières a été signée. Elle permet seulement aux frontaliers et aux résidents UE de franchir les frontières intérieures. C'est la PAF qui assure les contrôles. Il n'y a pour l'instant aucune instruction enjoignant la Douane à venir assister la PAF dans sa mission, ce que ne souhaite d'ailleurs pas le DI. Pour les Britanniques, la situation pourrait réexaminer en fonction des mesures que seront prises par les autorités britanniques.

La collaboration avec Sentinelle est suspendue. Quant à la DREAL, le DI s'engage à contacter son Directeur, mais celle-ci ne doit plus être opérationnelle.

Le DI souhaite maintenir le contrôle du fret postal, car c'est sécurisant du point de vue sanitaire (gants + distanciation) et le sujet de la retenue ne se pose pas.

Pour le DI, la Douane doit rester debout. Les douaniers, comme d'autres agents de l'État (gendarmes, policiers, pompiers, personnels soignants...), doivent être présents pour nos concitoyens. Le contraire serait un message destructeur pour notre métier. Nous devons montrer notre sens de la responsabilité et notre maîtrise. L'ensemble des OS partage ce point de vue.

Un recensement va être effectué auprès des sociétés de service de nettoyage. Si elles n'assurent plus le ménage, les cartes achats permettront d'acheter ce qu'il faut pour que les agents puissent nettoyer leurs locaux.

A Lille gare, les agents, qui ne font pas la sûreté, procèdent à des contrôles sur les quais.

Actuellement, il n'y a plus de vols tiers sur Lesquin. Les agents de la BSE pourraient être redéployés sur le tri postal, mais pour l'instant nous n'avons pas d'info sur une totale absence de vols.

Idem pour Eurostar, s'il en a toujours 1 ou 2, les contrôles seront maintenus.

Au tunnel, le trafic au tourisme s'effondre, mais celui au fret se maintient. Les collègues se doivent d'assurer les 30 % de contrôles habituels. La BSIG peut venir en appui du fret. Une autre solution pour maintenir ce taux serait de ralentir les navettes en y mettant moins de poids-lourds ; ce sujet est à étudier avec Eurotunnel, sachant que les chauffeurs ne souhaitent déjà pas être en situation de promiscuité dans les navettes.

### **Les opérations commerciales**

Le dédouanement a été ramené au strict minimum : un agent pour les visas et la veille écran + un encadrant.

Les bureaux fiscalités ont été fermés, mais on continue de récupérer les demandes de remboursement que seront traitées en télétravail.

Des instructions à l'importation et à l'exportation du matériel de protection (notamment masque FFP1 et FFP2 avec la norme CE) ont été données. À l'importation, ces marchandises pourront faire l'objet d'une réquisition et être attribuées à Santé publique France. Les exportations de ces matériels sont évidemment bloquées. En cas de contrefaçon de matériel de protection, l'information est remontée au SARC, qui regarde si le destinataire est connu. Les masques sont de toute façon envoyés à un destinataire autorisé ou dans les entrepôts de Santé publique France qui sont à même de détecter les contrefaçons.

Concernant le télétravail, l'administration a déjà installé 1000 postes dans toutes la France et elle espère plus de 5000 postes d'ici ce soir, vendredi 20 mars.

Le DI propose de diffuser une fiche des bonnes pratiques pendant un confinement, établie par notre psychologue du travail. L'ensemble des OS est tout à fait d'accord.

En ce qui concerne IDS, les demandes de certains agents voulant rester sur place ne sont pas cohérentes avec la nécessité du confinement. L'objectif est de mettre tout le monde à l'abri. À la rigueur, seul un paris-spé peut rester dans le service s'il le souhaite. Le matériel n'est pas un problème, car des réponses vont être apportées.